Image not found or type unknown

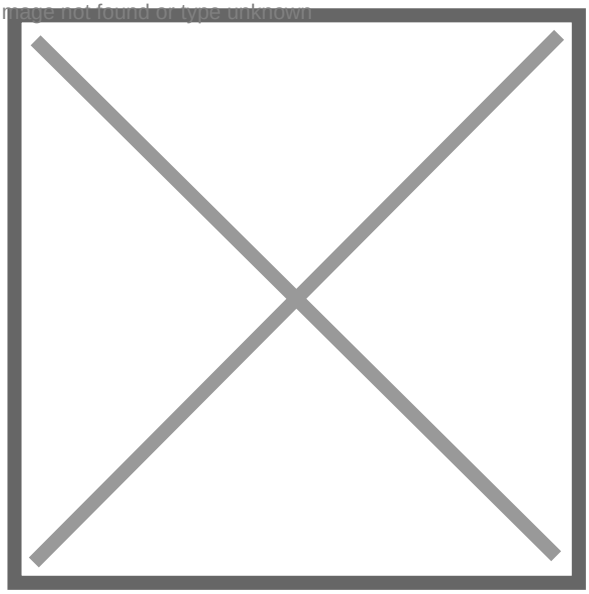

Démission d'un engagé dans l'armée

Par **sackville**, le **08/02/2014** à **11:12**

mon petit-fils s'est engagé dans les parachutistes à 18 ans et demi et a signé un contrat de 5 ans.Maintenant âgé de 21 ans,il veut démissionner.Est-ce possible ?Quelle démarche faire?

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **11:23**

Bonjour,
Il ne s'agit pas d'une démission puisqu'il est sous contrat, mais d'une demande de résiliation de l'état militaire.
Il s'adresse à sa hiérarchie.
Mis à part s'il a réussi un concours de la fonction publique, cela va être un parcours du combattant au sens figuré du terme.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés